

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 22 mars 2023

## La raison l'emporte

**La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États a décidé de recommander la non-entrée en matière sur le contre-projet indirect à l'initiative biodiversité. L'Union suisse des paysans est très soulagée de cette décision.**

Chargée de l'examen préalable, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États a décidé cette semaine de ne pas entrer en matière sur le contre-projet indirect à l'initiative biodiversité. L'Union suisse des paysans (USP) est très soulagée de cette décision. En effet, ce contre-projet conduirait à la délimitation de grandes surfaces supplémentaires au profit de la biodiversité. En conséquence, de vastes surfaces des terres agricoles ne seraient plus disponibles pour la production alimentaire. Le tourisme et la production d'énergie seraient eux aussi fortement limités. Les régions rurales seraient freinées dans leur développement. Aujourd'hui déjà, près de 20 % de la surface agricole qui pourrait servir à la production alimentaire, soit 190 000 hectares, est consacrée à la promotion de la biodiversité. Un peu moins des trois quarts de ces surfaces sont également mises en réseau. Au lieu d'augmenter sans cesse les surfaces, il convient à présent de se concentrer sur la promotion de la qualité. L'USP espère que le Conseil des États suivra la décision raisonnable de sa commission.

### *Renseignements :*

*Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54*

*Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*